

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 2 DECEMBRE 2024 A 19H30

Le 2 décembre 2024, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 26 novembre 2024 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

#### Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Séverine BUSSON, Brahim OUAREM, Karla AREL, Franck CHAUVEAU, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, Norman PANTER, Isabelle QUESNEL, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Marie-France MICOUD, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER, Thierry BESSE, Zagros-Hammi TUM, Thomas ZLOWODZKI, Nancy LE FOLL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

#### Excusés ayant donné pouvoir :

Eléonore MORENO (pouvoir à Alice SEBBAG), Franklin OBIANYOR (pouvoir Nathalie VASSEUR), Patricia BARTOLI (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jérémy SIMON (pouvoir à Marc LE MEUR), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Mohammed ZAOUI), Quentin CHOLLET (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY).

#### Absents Excusés :

##### Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 32

représentés : 7

absents :

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur Jacques BOULANGER est élu secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance

## CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2024

### Délibération n° 24-116

DGST : Corinne MICHEL

Service : Direction des Services Techniques

Affaire suivie par Nathalie MANTEN

### CONVENTION DE PARTENARIAT « 100.000 ARBRES »

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les articles L. 1521-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 1524-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°24.125 relative à l'approbation du PCAET de Cœur Essonne Agglomération en Conseil Communautaire du 26 juin 2024,

VU la délibération n°24-126 relative la convention de partenariat entre Cœur Essonne Agglomération et ses communes membres approuvée dans le cadre du « plan 100.000 arbres » en Conseil Communautaire du 26 juin 2024,

**CONSIDERANT** la volonté partagée la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois et de Cœur Essonne agglomération de porter des projets ambitieux en faveur de l'adaptation au changement climatique dont celui de préserver la biodiversité et lutter contre les îlots de chaleur,

**CONSIDERANT** l'action 38 du PCAET de Cœur Essonne Agglomération fixant l'objectif de planter 100.000 arbres sur le territoire communautaire d'ici 2030,

**CONSIDERANT** la volonté de Cœur Essonne agglomération d'encourager et de soutenir financièrement les projets de plantation de ses communes membres à hauteur de 1€ par habitant,

**CONSIDERANT** le projet de renaturation du parc de la Chataigneraie sur la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois et la plantation de 2300 arbres

**CONSIDERANT** la plantation prévue dans ce cadre de plus de

VU l'avis de la Commission Ecologie, Transversalité des politiques environnementales, Transports, Mobilités, Habitat, Urbanisme, Equilibre Urbain, Développement économique, Commerces, Relations internationales réunie le 21 novembre 2024.

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

Accusé de réception en préfecture  
091-219105491-20241205-24-116-AI  
Date de télétransmission : 05/12/2024  
Date de réception préfecture : 05/12/2024

**APPROUVE** la convention de partenariat entre la Cœur Essonne agglomération et la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois dans le cadre du « plan 100.000 arbres » annexée à la présente délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document relatif à sa bonne exécution,

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au BP2025.

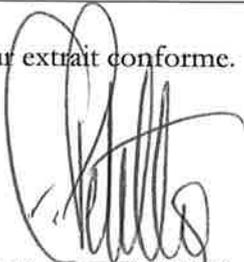
**VOTE**

Pour : 39

Contre :

Abstention :

Pour extrait conforme.



**Frédéric PETITTA**

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération



ajouté sur le site de la ville le : 6 décembre 2024

Accusé de réception en préfecture  
091-219105491-20241205-24-116-AI  
Date de télétransmission : 05/12/2024  
Date de réception préfecture : 05/12/2024